

IX^{ème} Conférence Forum Mondial de Médiation *Mai 2017*



Foro Mundial de Mediación
World Mediation Forum
Forum Mondial de Médiation

**“La médiation au Grand-Duché de Luxembourg :
d’une logique sociétale vers une institutionalisation tous azimuts”**

Paul Demaret

Master Européen en Médiation

Coordinateur du Centre de Médiation asbl

Foro Mundial de Mediación
World Mediation Forum
Forum Mondial de Médiation



**“La médiation au Grand-Duché de Luxembourg :
d’une logique sociétale vers une institutionalisation tous azimuts”**

Paul Demaret

- **Au départ une logique sociétale ...**
- **Une utilisation gestionnaire “convaincue”**
- **L’espoir de l’institutionnalisation**
- **Les réalités de l’institutionnalisation**
- **Institutionnalisation en veux-tu en voilà**
- ***Que disent les chiffres ?***
- ***Un labyrinth pour les médiateurs***
- ***Un vase clos pour les autres ?***
- **Mais alors ...**



□ **Au départ une logique sociétale ...**

- ✓ Constat que dans le cadre de conflits entre jeunes et leurs parents (à propos des études, de quitter le domicile familiale ou les conditions de la “cohabitation”) ...
- ✓ Médiation ? Une alternative permettant de préserver les liens familiaux?
- ✓ 1996 – 1998 – formation d’une trentaine de professionnel(le)s (par le Centre de Médiation et de Formation à la Médiation – CMFM – de Paris (F))

- ✓ 1998 – création de l’ASBL Centre de Médiation (les professionnel(le)s formé(e)s y pratiqueront la médiation)



☐ très vite aussi accompagné d’une utilisation gestionnaire “convaincue”

- ✓ De par ses contacts, la justice (parquet mineur) voit en la médiation une possibilité de recourir à la médiation afin de proposer aux jeunes mineurs ayant commis un délit une alternative soit au rappel à la loi soit au classement sans suite ...
- ✓ Cette démarche fut une démarche convaincue sur le bienfondé de la médiation pour ces jeunes ...
- ✓ Démarche convaincue qui fut également convaincante vu que cette expérience a été une impulsion pour la loi sur la médiation pénale (1999)



□ L'espoir de l'institutionnalisation

- Les médiateur(trice)s voient en l'institutionnalisation de la médiation :
 - Règlementer l'accès à la fonction de médiateur
 - Un ancrage et une légitimité pour leur action
 - Un recours plus large à la médiation
 - Un outil de promotion



☐ Les réalités de l'institutionnalisation

- ✓ **1999** – loi “médiation pénale” vu l’expérience du Parquet avec les jeunes mineurs, la loi sur la médiation pénale
 - ✓ Pas “assez” contraignante pour l’accès à la fonction de médiateur ☹
 - ✓ Un libellé ne correspondant pas à l’action du médiateur ☹



Institutionalisation en veux-tu en voilà ...

- ✓ **2003 – “Le Médiateur”**
- ✓ **2006 – “Centre de Psychologie et d’orientation scolaire” – médiation en milieu scolaire**
- ✓ **2006 – loi secteur socio-familial thérapeutique**
- ✓ **2012 – loi “médiation civile et commerciale”**
- ✓ **2014 – loi “service national d’information et de médiation dans le domaine de la santé”**
- ✓ **2016 – loi “Service national du médiateur de la consommation”**



□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

❖ Quelques remarques ...

- ✓ 2003 – “Le Médiateur” –
- ✓ le premier “médiateur” en fonction a basé sa campagne de promotion sur “Ombudsman” et non “Médiateur”



□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

❖ Quelques remarques...

- ✓ 2006 – “Centre de Psychologie et d’orientation scolaire” – médiation en milieu scolaire
- ✓ **Le service n’avait pas été consulté pour l’attribution de cette fonction**
 - ✓ Et “copier-coller” loi “Le Médiateur” ... Une médiation institutionnelle ne pouvant se dérouler qu’en “fin de parcours”



□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

❖ Quelques remarques ...

- ✓ **2012 – loi “médiation civile et commerciale”**
- ✓ Prévoit des conditions d’agrément ... Mais **uniquement pour la médiation judiciaire ...**
- ✓ Introduit une réunion d’information à la médiation ... Mais **uniquement pour la médiation familiale judiciaire**
- ✓ Introduit la possibilité d’une assistance financière ... Mais **uniquement dans le cadre de la médiation judiciaire**



□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

❖ Quelques remarques ...

- ✓ **2014 – loi “service national d’information et de médiation dans le domaine de la santé”**
 - ✓ La loi prévoit que le médiateur en santé est **dispensé de l’agrément** :
- ✓ **« Dans l’exercice de sa fonction, il est dispensé de l’agrément en tant que médiateur agréé prévu à l’article 1251-3 du Nouveau Code de procédure civile. »**



□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

❖ Quelques remarques ...

- ✓ **2016 – loi “Service national du médiateur de la consommation”**
*Là nous ne parlons pas de dispense de l’agrément ... Nous n’en parlons pas du tout ...
Mais par contre pour le choix du nom ... “Médiateur de la consommation”*
- ✓ « La notion de „Médiateur de la consommation“ a fait l’objet d’une discussion en commission. Cette abréviation a finalement été retenue comme **étant la plus „catchy“ ou accrocheuse.** »
- ✓ En ce qui concerne le nom de la structure résiduelle, qui pourrait également porter à confusion, la Commission de l’Economie rappelle qu’elle a souhaité garder la dénomination de „Médiateur de la consommation“. Aux yeux des consommateurs et du public en général, **ce terme est connu.** Par ailleurs, en Belgique, la structure résiduelle s’appelle „Le Service de médiation pour le consommateur“ et ceci malgré le fait qu’à côté de la médiation au sens strict, ce service peut également proposer voire imposer des solutions.



Institutionalisation en veux-tu en voilà ...

Projets de loi +/- avancés :

- ✓ **Projet de loi instituant le juge aux affaires familiales et portant réforme du divorce et de l'autorité parentale**
- ✓ **Projet de loi portant réforme de l'Inspection générale de la Police**
- ✓ **Justice restaurative**
- ✓ **Un médiateur au sein de la fonction publique**



□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

❖ Les projets législatifs

- ✓ **Projet de loi instituant le juge aux affaires familiales et portant réforme du divorce et de l'autorité parentale**
- ✓ **Fait, à de nombreuses reprises, référence à la médiation pour les conflits en matière familiale**
 - ✓ *Il semblerait qu'il s'agisse de médiation conventionnelle*
 - ✓ *Quid des critères de qualité du médiateur*



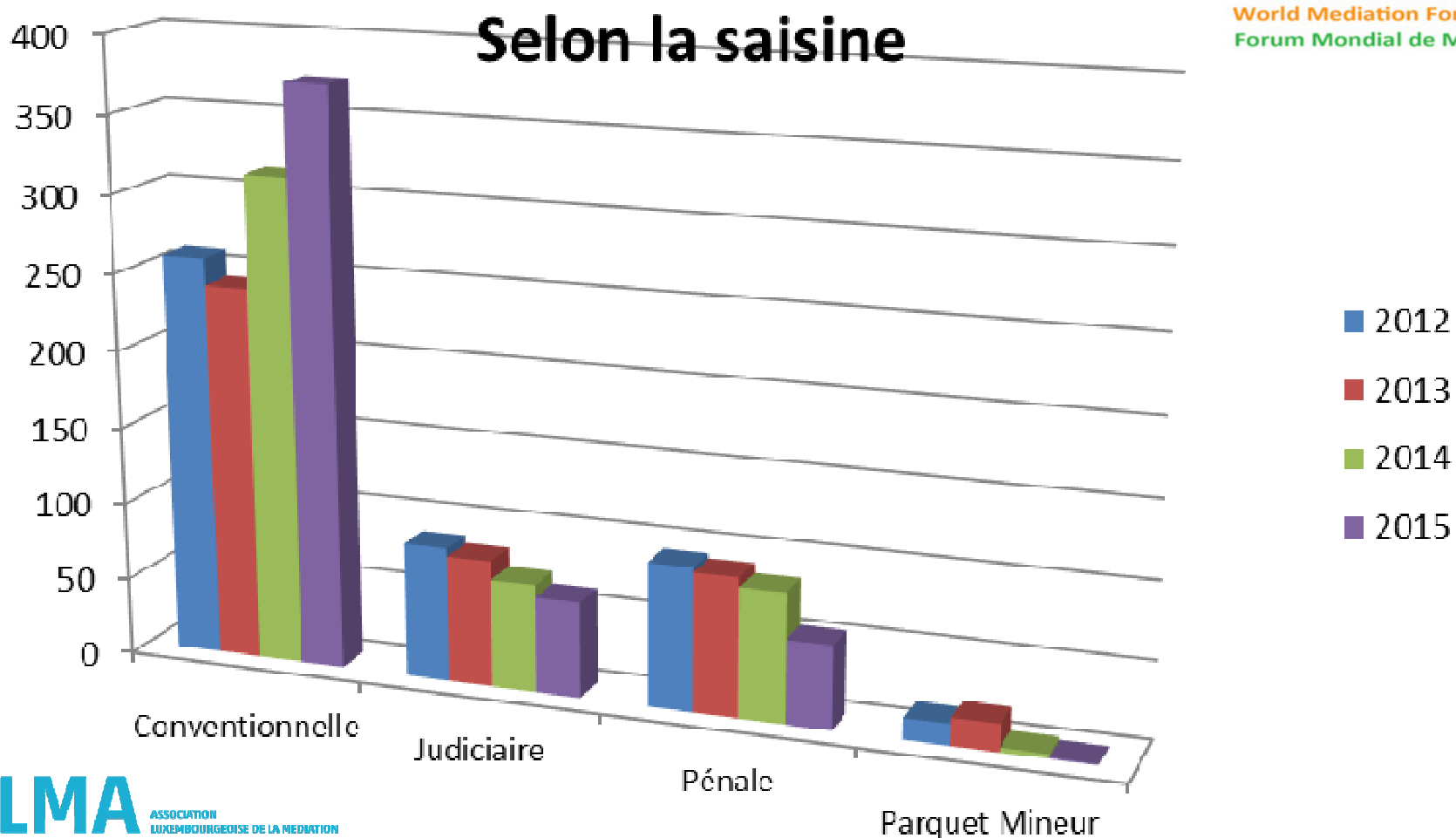
□ Institutionalisation en veux-tu en voilà

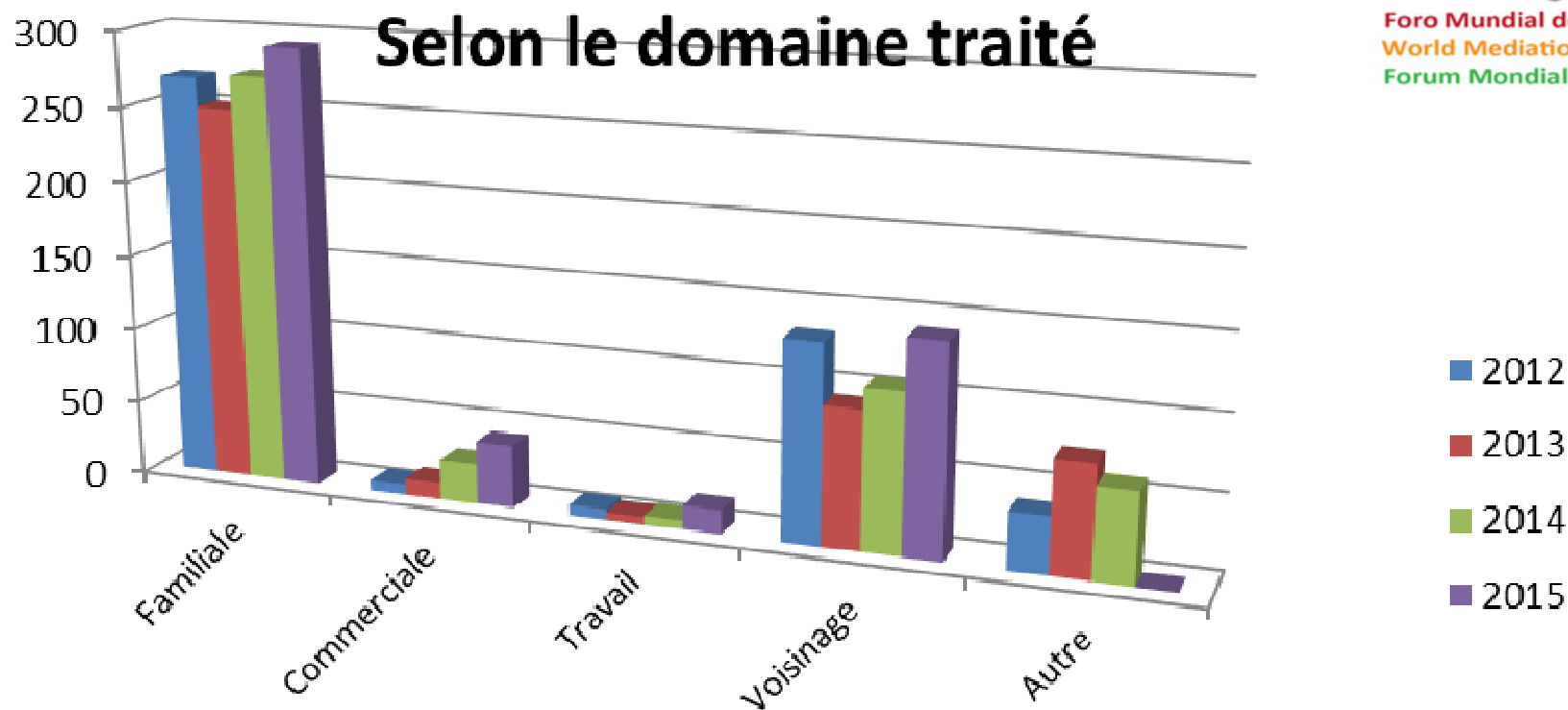
❖ Les projets législatifs

- ✓ **Projet de loi portant réforme de l'Inspection générale de la Police**
 - ✓ accorde à l'Inspection générale de la Police (IGP) des nouvelles missions dont celle de pouvoir initier une médiation pour aplanir des différends entre, d'une part, un citoyen et un membre de la Police et, d'autre part, entre des membres de la Police.
 - ✓ **MAIS**
 - ✓ *Pas de référence à la loi MCC de 2012*
 - ✓ *Pas de définition claire quant à la qualification requise*



QUELQUES CHIFFRES





La médiation au Grand-Duché de Luxembourg

○ les chiffres

Saisine	Médiation								TOTAL		Augmentation entre 2012 et 2015
	Conventionnelle		Judiciaire		Pénale		Parquet "mineur"		N	%	
	N	%	N	%	%	%	%	%			
2012	259	57,17%	87	19,21%	93	20,53%	14	3,09%	453	100,00%	8,17%
2013	242	56,02%	82	18,98%	90	20,83%	18	4,17%	432	100,00%	
2014	314	66,67%	70	14,86%	84	17,83%	3	0,64%	471	100,00%	
2015	373	76,12%	62	12,65%	54	11,02%	1	0,20%	490	100,00%	

Domaine	Médiation										TOTAL	
	Familiale		Commerciale		Travail		Voisinage		Autres		N	%
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
2012	269	59,38%	7	1,55%	7	1,55%	132	29,14%	38	8,39%	453	100,00%
2013	250	57,87%	11	2,55%	5	1,16%	92	21,30%	74	17,13%	432	100,00%
2014	272	57,75%	27	5,73%	6	1,27%	106	22,51%	60	12,74%	471	100,00%
2015	292	59,59%	42	8,57%	16	3,27%	140	28,57%	0	0,00%	490	100,00%

Réunion Information Médiation Familiale Judiciaire	
2012	8
2013	39
2014	55
2015	40





- **Au niveau des chiffres**

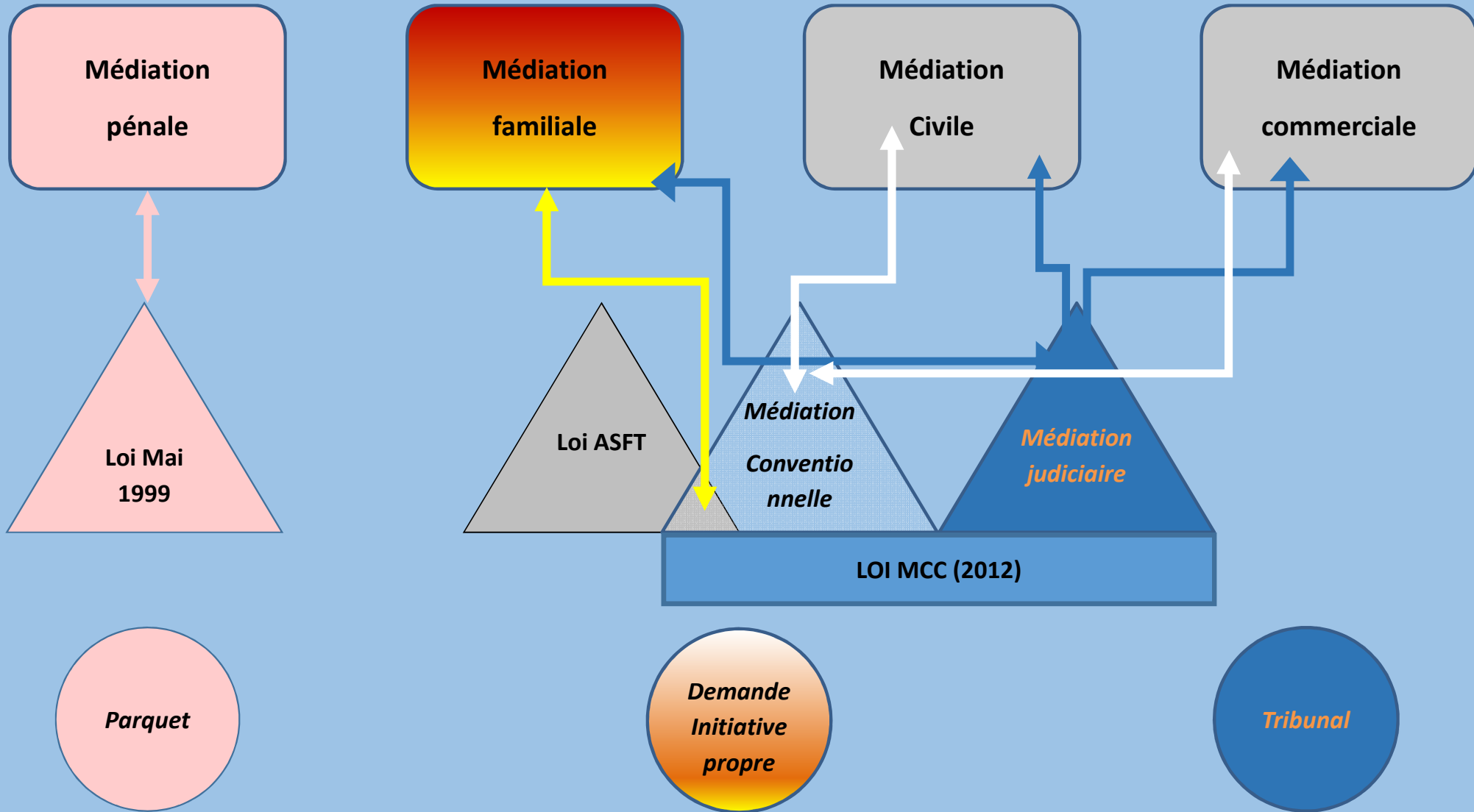
- ✓ Malgré la loi MCC de 2012, nous constatons que la justice recourt **(trop) peu la médiation**
- ✓ Encore fort lié à la personne du “prescripteur”
- ✓ Nous constatons que parmi la légère augmentation globale (8,17%), la **plus forte augmentation** se situe au niveau de la **médiation conventionnelle** (44%)
- ✓ Il semblerait que les démarches prescrites feraient en sorte que certains magistrats proposeraient, dans certains cas, de tenter une médiation “conventionnelle” ...
 - ✓ **Ce qui est positif ...**
 - ✓ **Mais** la médiation conventionnelle dispense le médiateur d’un agrément en matière civile et commerciale (sauf socio-familial)



□ *Un labyrinthe pour les médiateur(trice)s*

- ✓ La médiation “interpersonnelle”
 - ✓ Lois pouvant être concernées :
 - ✓ Médiation pénale
 - ✓ Loi médiation socio-familiale (loi ASFT)
 - ✓ Loi médiation civile et commerciale

□ *Un labyrinthe pour les médiateur(trice)s*





□ *Un labyrinth pour les médiateur(trice)s*

- ✓ Si il n'est pas toujours facile de s'y retrouver au niveau des conditions pour les différents types de la médiation ...
 - ✓ Conditions d'agrément
 - ✓ Tarifications diverses
 - ✓ Formulaire

- *Un vase clos pour les autres ?*

✓ *Quand est-il du citoyen ?*

- ✓ *Bien souvent “dépassé” et peut-être même “désintéressé” par les considérations des professionnel(le)s ...*
 - ✓ ***Le citoyen souhaite régler son conflit ...***
- ✓ *Et bien souvent perplexe face à la difficulté de trouver le bon interlocuteur pour son problème ...*
 - ✓ ***Manque de visibilité de la médiation***



○ Mais alors ...

- ✓ Le Luxembourg dispose d'une association faîtière : l'Association Luxembourgeoise de la Médiation et des Médiateurs agréés – ALMA asbl - <http://www.alma-mediation.lu/>
- ✓ L'ALMA asbl essaie de mieux définir les différents acteurs et instances
- ✓ L'ALMA asbl travaille à mettre en place des outils afin de faciliter l'accès à la médiation aux citoyens
- ✓ L'ALMA asbl a d'ores et déjà réalisé un premier pas en créant un "logo" permettre de reconnaître les acteurs de la médiation :

**SMART & FAIR
MEDIATION IN LUXEMBOURG**

- ✓ L'ALMA asbl réalise également un travail de lobbying afin de rester vigilant et d'attirer l'attention des décideurs sur le fait que ce qui est présenté comme "Médiation" doit également être "Médiation" (*avec un succès relatif Cf. Loi médiation en consommation*)



- **Mais alors ...**

- ✓ **Cependant tout ce travail ne portera ses fruits que lorsque de son côté le gouvernement arrivera à coordonner les différents ministères et mettra des jalons pour que le contenu des textes soit en relation avec l'étiquette "Médiation" qui y sera apposée ...**
- ✓ **Si une institutionnalisation peut légitimer une action ... (légitimité de la fonction,...)**
- ✓ **Une institutionnalisation à tous vents et non "cadrée" pourrait créer encore plus de confusion**
- ✓ **Trop d'institutionnalisation pourrait être un frein à une certaine créativité**

- Mais alors ...



Est-ce que le Luxembourg est le seul dans cette situation ?

Qu'en est-il ailleurs ?

Trucs & Astuces – échanges de bonnes pratiques

La médiation au Grand-Duché de Luxembourg



Foro Mundial de Mediación
World Mediation Forum
Forum Mondial de Médiation

Gracias

Thank you

Merci

“La médiation au Grand-Duché de Luxembourg :
d'une logique sociétale vers une institutionalisation tous azimuts”

World Mediation Forum

Paul Demaret

Master Européen en Médiation

Coordinateur du Centre de Médiation asbl

Forum Mondial de Médiation